

RENSEIGNEMENTS POUR L'INSCRIPTION GYM FORME LOISIR

Saison 2023-2024

du 1er Septembre 2023 au 7 juillet 2024

IMPORTANT

Toutes nos activités sont encadrées par des professionnelles diplômées d'Etat

NOUVEAU :

Les cours auront lieu pendant les petites vacances scolaires, sauf les congés de Noël, pour tous les créneaux et la 2^{ème} semaine des congés de février 2024, pour JUVA GYM

PLANNING DES COURS - SAISON 2023/2024

JOURS	INTERVENANT	HORAIRES	NATURE	LIEU	SALLE	Cours choisi
Lundi	Nathalie J	10h00-11h00	Juva Gym	Sportenum	Salle de Gym	
Jeudi	Nathalie S	09h00-10h00	Gym douce sénior	Sportenum	Salle de Gym	
Jeudi	Nathalie S	10h15-11h15	Stretching	Sportenum	Salle de Gym	
Vendredi	Nathalie S	14h30-15h30	Gym douce sénior	Espace Loisirs	Dojo	
Vendredi	Nathalie S	15h45-16h45	Pilates débutant	Espace Loisirs	Dojo	
Vendredi	Nathalie S	17h00-18h00	ZenBall	Espace Loisirs	Dojo	

Adresses des salles : Espace Loisir : 56 rue du Dr. Hurst - 68300 SAINT-LOUIS

Sportenum : Allée des Sports - 68300 SAINT-LOUIS

Nombre de séances hebdomadaires	Coût total si paiement de la totalité à l'inscription (avec maxi 3 chèques)	Coût si paiement par période			Coût total si paiement par période	Economie si paiement total à l'inscription
		PÉRIODE 1* de sept. 2023 à déc. 2023	PÉRIODE 2* de janv. 2024 à mars 2024	PÉRIODE 3* d'avril 2024 à juin 2024		
1	210 €	140 €	50 €	50 €	240 €	30,00 €
2	260 €	170 €	60 €	60 €	290 €	30,00 €
3	310 €	200 €	70 €	70 €	340 €	30,00 €
4	370 €	220 €	90 €	90 €	400 €	30,00 €
5	440 €	250 €	110 €	110 €	470 €	30,00 €
1/couple	360 €	230 €	80 €	80 €	390 €	30,00 €
2/couple	420 €	250 €	100 €	100 €	450 €	30,00 €
3/couple	470 €	270 €	115 €	115 €	500 €	30,00 €
4/couple	510 €	280 €	130 €	130 €	540 €	30,00 €
5/couple	570 €	300 €	150 €	150 €	600 €	30,00 €

*Pour les personnes débutant en période 2 ou 3 se rajoute la somme de 51,30€ (licence/assurance)

Ce montant comprend :

- la cotisation au club
- l'assurance de base **obligatoire**
- la licence

FACILITES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3 ou 4 fois. Pour cela, vous nous remettez 2, 3 ou 4 chèques datés du jour de l'inscription. Le premier chèque sera encaissé dès réception, le 2^{ème} trente jours après le premier, le 3^{ème} trente jours après le deuxième et le 4^{ème} trente jours après le 3^{ème}.

1- REDUCTION : Il est accordé une réduction de **15€** pour l'inscription de chaque personne supplémentaire de la même famille (père, mère, frère et sœur)

2- COUVERTURE EN ASSURANCE :

Tous les licenciés à la Fédération Française de Gymnastique bénéficient du contrat de groupe souscrit par la FFG auprès de Groupama et de Mutuaide pour l'assistance. Ce contrat leur apporte les garanties responsabilité civile, atteinte corporelle et rapatriement.

Pour ce qui concerne la **garantie atteinte corporelle**, chaque licencié bénéficie de la garantie de base. Il a toutefois la possibilité de souscrire des garanties supérieures. Pour cela, deux options sont proposées.

Par ailleurs, une garantie Indemnité Journalière (facultative) est également proposée. Elle permet le versement d'une indemnité par jour (montant différent en fonction de l'option choisie) lorsque le licencié, en raison de l'accident dont il a été victime, a cessé ses activités professionnelles ou s'il n'a pas d'activités professionnelles, il ne peut quitter le domicile. L'assurance est valable pour une saison sportive, soit du 1er septembre au 31 août.

Le détail des garanties ainsi que le bulletin de souscription pour les différentes options et indemnités journalières se trouvent sur la notice d'information.

La notice d'information est dématérialisée. Elle sera transmise par la Fédération à chaque licencié, par mail, lors de la validation de sa licence. Vous pouvez également la retrouver dans le dossier d'inscription en ligne.

3- DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique, pour les **nouveaux pratiquants**
- le questionnaire de santé, pour les pratiquants ayant fourni un Certificat Médical pour 2021/2022 ou 2022/2023
- le montant de la cotisation
- le formulaire d'inscription au club
- **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté le jour de l'inscription**

4- A.G. : L'assemblée générale du club aura lieu au SPORTENUM le 21 décembre 2023 à 18h30

5- REMBOURSEMENT DE COTISATION :

Aucun texte juridique n'oblige les associations à rembourser tout ou partie de la cotisation à leurs adhérents qui n'ont pas bénéficiés des activités proposées par l'association. La cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement de l'association et non une « avance » sur des prestations déterminées qui seraient dues par l'association.

Par conséquent, un adhérent qui cotise à une association qui organise des activités sportives ne paie pas une prestation de services mais contribue à un projet associatif : (source : Assistant juridique.fr)